



[ La méthanisation en Rhône-Alpes ]

## MÉTHANISATION EN RHÔNE-ALPES LETTRE D'INFORMATION N°1 Avril 2008

Cette nouvelle lettre d'information concerne le biogaz et la méthanisation en Rhône-Alpes. Elle traite principalement de la méthanisation agricole au sens large, mais pourra concerner les autres secteurs (STEP, collectivité et CET). Elle sera publiée tous les 4 mois dans le cadre du projet Biogas Regions soutenu par la Commission Européenne, la Région Rhône-Alpes et l'ADEME.  
**N'hésitez pas à la faire circuler.**

Pour vous inscrire : [www.biogazrhonealpes.org/abonnez\\_vous.php](http://www.biogazrhonealpes.org/abonnez_vous.php)

Pour vous désinscrire : [www.biogazrhonealpes.org/desabonnez\\_vous.php](http://www.biogazrhonealpes.org/desabonnez_vous.php)

Toutes les lettres seront bientôt consultables sur le site : [www.biogazrhonealpes.org](http://www.biogazrhonealpes.org)

### ACTUALITÉ : la nouvelle loi de finance

La nouvelle loi de finance du 24 décembre 2007 pour 2008 reconnaît comme revenu agricole, le revenu des agriculteurs qui valorisent la biomasse issue majoritairement de l'exploitation agricole : ex vente de bois, vente d'électricité ou de chaleur à partir du bois, de la méthanisation. Ces ventes rentrent désormais dans le champ du bénéfice agricole (comme tout autre atelier de l'exploitation). Pour des « petits » projets de méthanisation à la ferme, il n'est plus utile de créer une société dédiée. Toutefois, concernant les redevances liées au traitement par méthanisation de matières organiques extérieures à la ferme, celles-ci rentrent dans le cadre des recettes accessoires (total maxi 100 000 € et 50% des recettes agricoles).

### ACTUALITÉ : le projet Biogas Regions

Ce projet européen concerne le développement de la production de biogaz dans les territoires d'Europe. Porté par Rhônalpénergie-Environnement, il a été construit autour de deux partenaires expérimentés (en Autriche et en Allemagne) qui vont apporter leur savoir et leur expérience à 7 régions d'Europe plus en retard.

En Rhône-Alpes, ce projet comprendra diverses activités :

- L'inventaire de l'existant : réglementation, sites, acteurs économiques...
- La définition d'une stratégie et d'un plan d'action
- La formation des acteurs : des accompagnateurs, des BET
- Du développement économique et technologique : transfert d'expérience, joint venture ....
- La conception d'outils d'analyse, d'information et de communication
- Le développement et l'accompagnement de projets : analyse d'opportunité, études de faisabilité, économie de projet....
- La communication : par des visites, par un site web, par des newsletters et grâce à des séminaires

D'une durée de 3 ans, il s'achèvera en novembre 2010.

Contact : [valerie.borroni@raee.org](mailto:valerie.borroni@raee.org)

Adresse du portail européen : [www.biogasregions.org](http://www.biogasregions.org)

Adresse site en Rhône-Alpes : [www.biogazrhonealpes.org](http://www.biogazrhonealpes.org)

Contact :



**Rhônalpénergie-Environnement**

10 rue des Archers – 69002 Lyon

Tél. : 04 78 37 29 14 – Fax. : 04 78 37 64 91

Courriel : [raee@raee.org](mailto:raee@raee.org) – Internet : [www.raee.org](http://www.raee.org)



## [ La méthanisation en Rhône-Alpes ]

### **OUTIL : démarches administratives et aspects juridiques**

A paraître prochainement un guide des démarches administratives à l'attention d'un agriculteur. Contact à Rhônalénergie-Environnement, [valerie.borroni@raee.org](mailto:valerie.borroni@raee.org)

### **ENTREPRENDRE EN RHÔNE-ALPES : ALPES BIOTECH**

« **Alpes Biotech : une solution pour valoriser ses déchets en énergie renouvelable** »

Nicolas Rousselon, docteur en microbiologie environnementale, vient de créer Alpes Biotech. Ce laboratoire est dédié à la méthanisation : valorisation énergétique des déchets organiques (industriels, agricoles ou ménagers). Hébergée par l'Université de Chambéry, cette société propose l'analyse de pouvoir méthanogène, la caractérisation des déchets et le suivi de pilotes. Les compétences d'Alpes Biotech assurent aussi des programmes de recherche sur des procédés innovants de méthanisation.

Le projet de Nicolas Rousselon à moyen terme est de développer de nouveaux procédés et de proposer des solutions complètes pour répondre aux questions techniques dans le domaine de la méthanisation.

**En savoir plus :** Nicolas Rousselon Tél : 06 81 60 00 39 [nicolas.rousselon@yahoo.fr](mailto:nicolas.rousselon@yahoo.fr)

### **ACTEURS DE RHONE-ALPES : les coopératives agricoles**



La fédération interrégionale des coopératives agricoles Coop de France Rhône Alpes Auvergne s'investit fortement sur le thème de la biomasse et des énergies afin de pouvoir répondre aux demandes croissantes des coopératives sur ce thème. La méthanisation constitue un potentiel important puisque l'échelle de la coopérative est particulièrement pertinente pour ce type de projet, notamment dans le secteur de l'agroalimentaire où les coproduits organiques sont nombreux.

Avec la spécialisation d'un ingénieur sur ce thème, l'objectif est d'apporter de nouveaux services aux coopératives, tels que l'appui à la réalisation d'étude de faisabilité, la recherche d'aides pour des études ou des investissements, la mise en relation avec d'autres partenaires... L'objectif est également d'animer un réseau d'expertise au niveau régional, le "Pôle Ressource Régional Biomasse et Energies", afin de faciliter synergies entre structures et organismes et de gagner en efficacité.

#### **La coopération en Rhône-Alpes :**

<b>Les chiffres</b>	<b>Les secteurs</b>
361 entreprises	- Lait
4 700 M€ de CA	- Viande
60% de la collecte locale	- Céréales
	- Approvisionnement
	- Vin
	- Fruits et légumes

**En savoir plus :** Cyril Jarny [cjarny@cdf-raa.coop](mailto:cjarny@cdf-raa.coop)



## **RÉFLEXION : d'abord valoriser les coproduits alimentaires en alimentation porcine**

Des éleveurs de porc de la région Rhône-Alpes sont équipés de systèmes, permettant d'incorporer facilement des coproduits issues des industries agroalimentaires, à l'alimentation des animaux. Pour ce faire, les coproduits des industries agro-alimentaires ne doivent pas contenir de viande ou de poisson. Ils doivent également être bactériologiquement sains et dépourvus d'indésirables (métaux, plastiques, etc...).

Tout travail qui concerne le devenir des coproduits des industries agroalimentaires devrait en premier lieu étudier la faisabilité de la valorisation en alimentation porcine. L'étude se fera alors au cas par cas en fonction du type de coproduit, de sa qualité, des quantités disponibles et de la fréquence des enlèvements.

**En savoir plus :** Jean-Marie Fontanet - Interprofession Porcine Région Rhône-Alpes  
Tél : 04 72 69 91 98 - [jmfontanet@interporcra.fr](mailto:jmfontanet@interporcra.fr)

## **TERRITOIRE : la Haute-Savoie**

Avis de publicité pour un marché "étude de faisabilité pour le développement de projets d'unités de méthanisation en Haute-Savoie"

[http://www.cg74.fr/index.php?id=marchePublic\\_4\\_1\\_1&global\\_id\\_item=148](http://www.cg74.fr/index.php?id=marchePublic_4_1_1&global_id_item=148)

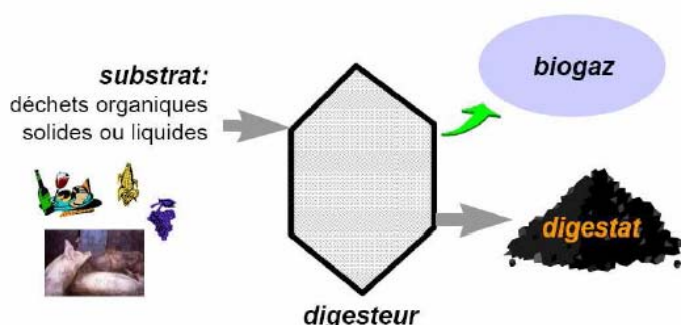
**Date limite de réception des offres :** 22 avril 2008, à 12 heures.

## **EUROPE : L'ALLEMAGNE**

L'Allemagne est un pays pionnier en matière de méthanisation agricole, avec plus de 4000 installations. Le tarif de rachat de l'électricité attractif, associé à des primes aux cultures énergétiques et de cogénération a permis à une véritable filière économique de voir le jour. Les récentes installations sont basées sur des cultures énergétiques dédiées : maïs principalement. Il faut environ 200 ha de culture pour 500 kWe installés.

## **TECHNIQUES : le principe de la méthanisation**

La méthanisation est une transformation en absence d'air (d'oxygène) d'une partie de la matière organique contenue dans un substrat initial. Ce sont des cortèges de bactéries qui se développent et digèrent la matière organique. Les produits sortants sont un gaz (le biogaz) et un digestat. Le digestat se compose d'eau, de matière organique plus minéralisée et d'inertes.





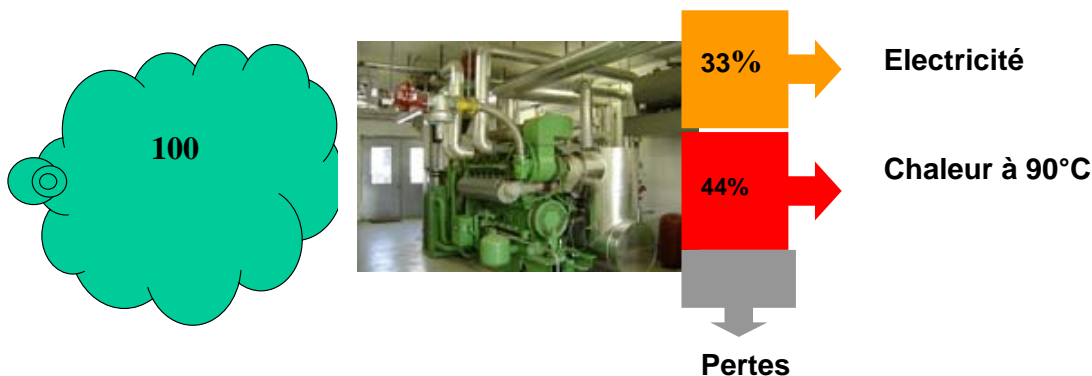
## [ La méthanisation en Rhône-Alpes ]

La méthanisation ne réduit pas l'azote et le potassium, ne digère pas les métaux lourds ou les sels minéraux. Les bactéries ne supportent pas les antibiotiques, les détergents....

Les substrats peuvent être d'origine variée : effluent de la ferme (lisier, fumier, eaux de lavage...), sous-produit de l'agriculture (restes de fruits, de maïs...), culture dédiée : ex maïs ensilage (très développé en Allemagne), culture dérobée (entre 2 cultures classiques), sous-produits des industries agroalimentaires (reste de plat préparés, épluchures...), boues de station d'épuration, fraction fermentescible des ordures ménagères....

### **TECHNIQUES : valoriser le biogaz par cogénération**

La cogénération est la technique qui permet à partir du biogaz de produire à la fois de l'électricité et de la chaleur. Les rendements de production varient légèrement d'une technique et machine à l'autre : un potentiel de 100 kW, sera réparti en 33 kW électrique (33%) et 44 kW thermique (44%), le reste étant des pertes.



En méthanisation agricole, les cogénérations biogaz tournent toute l'année soit entre 7500 h et 8 000 h par an.  
Les machines coûtent entre 1000 et 2000 €/ kW électrique installé, le coût de maintenance varie entre 12 et 20 €/MWh produit.

**En savoir plus :** [www.petitecogeneration.org](http://www.petitecogeneration.org)

### **SITE INTÉRESSANT**

 **Visite virtuelle d'une unité de méthanisation : en Anglais ou Allemand**

[www.bioconstruct.de/en/technology.html](http://www.bioconstruct.de/en/technology.html)

### **AUTRES TITRES DANS LES LETTRES**

- L'observatoire**
- Site exemplaire**
- En France**